

Forfait mobilités durables (FMD) - 2024
Tableau de synthèse

Année de référence	Année civile 2024	
Montant	Entre 100€ et 300€ (selon modulation)	
Nombre de jours sur la période de référence	Minimum 30 jours (hors modulation)	
Vous ne pouvez pas bénéficier du FMD si vous vous trouvez dans les situations suivantes:	<ul style="list-style-type: none"> • bénéficier d'un logement de fonction proche du lieu de travail et/ ou d'un véhicule de fonction • bénéficier d'un transport gratuitement par l'employeur (ex : mise en place de taxi pour les agents à mobilité réduite) • bénéficier du remboursement d'un abonnement de transport Domicile/ travail pour le mode de transport sollicité au titre du FMD (ex : <i>abonnement vélo</i>) • percevoir l'indemnité représentative de frais pour les déplacements entre la résidence habituelle et le(s) lieu(x) de travail • être volontaire en service civique 	
Justificatifs	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Obligatoire pour le covoiturage.</u> <i>Ex : relevé de facture ou de paiement de plateforme professionnelle ou déclaration sur l'honneur signée par le covoituré et le covoitureur en cas de covoiturage en dehors de plateforme professionnelle.</i> - <u>Facultatif pour les autres modes de transport :</u> sur demande de l'administration. <i>Ex : facture d'achat, d'entretien, assurance....</i> 	
Date de transmission de la demande	Avant le 31 décembre 2024	
Quel agent êtes-vous ?	Demande par formulaire papier, vers quel service adresser votre demande :	Dépôt via la plateforme COLIBRIS
Vous êtes professeur des écoles ou enseignant du second degré PUBLIC ou PRIVÉ sous contrat :		OUI
Vous êtes dans une autre catégorie de personnel : administratif, CPE, infirmier, personnel de direction.....		OUI
Vous êtes AED en CDI		OUI
Vous êtes AESH rémunéré par le SAGAH (DSDEN 36):		OUI
Vous êtes AESH géré par le Lycée Jean Zay à Orléans	Lycée Jean Zay Orléans	NON
Vous êtes AED en CDD par le Lycée Jean Zay à Orléans		<i>Demande papier annexe 3</i>
Vous êtes retraité dans l'année	si plus accès à COLIBRIS, demande papier (<i>annexe 3bis</i>) à envoyer au PARH : action.sociale@ac-orleans-tours.fr	OUI : si vous avez encore accès à COLIBRIS